



DÉCLARATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

Réunis le 4 janvier 2011, sous la présidence du Camarade Abdesslem **JRAD**, Secrétaire Général,

Après avoir examiné les événements douloureux qu'on connus les régions de Sidi Bouzid, Kasserine et certaines autres régions, événements faisant suite à des mouvements spontanés des populations dont le point de départ est la revendication du droit au travail,

- Conscients du rôle national et social de l'UGTT et sa contribution dans l'élaboration de meilleures perspectives de développement dans le pays,

1/- Les membres de la commission administrative nationale mettent en relief les différentes déclarations syndicales et la déclaration du Bureau exécutif datée du 28 décembre 2010 relatifs aux conceptions, principes et fondements du développement durable tels que stipulés dans les motions des instances syndicales de décision, à l'échelle centrale, régionale et sectorielle. Ces principes et recommandations se rapportant à l'emploi et aux relations professionnelles ont été élaborés par l'UGTT suite à des séminaires et sur la base d'études réalisées par ses différents départements, et appellent à un modèle de développement qui répond aux besoins essentiels, se fonde sur l'égalité et l'équilibre entre les régions et dans lequel il incombe à l'Etat et au secteur public d'assumer leur fonction d'investisseurs dès lors que le secteur privé se défait de s'implanter dans ces régions prioritaires en dépit des avantages financiers, fiscaux et sociaux dont il bénéficie,

2/- Expriment leur solidarité avec les populations de Sidi Bouzid et avec l'ensemble des régions intérieures dans leur revendication légitime d'un meilleur vécu et d'un modèle de développement garantissant l'égalité des chances, le droit à un travail décent et d'opportunités d'embauche qui leur procurent un revenu stable à même de leur permettre de subvenir à leurs besoins. Ils appellent également à une intervention urgente en vue de réparer les dégâts matériels occasionnés dans la région de Sidi Bouzid,

3/- Soulignent la nécessité d'accorder aux représentants de l'UGTT la qualité de membres permanents au sein des conseils régionaux de l'emploi et des commissions locales de l'emploi et renouvellent leur demande de création d'une caisse d'assurance chômage qui protège les travailleurs licenciés à la suite de la perte de leurs postes d'emploi résultant des transformations économiques dont l'aspect le plus saillant est la politique de privatisation des entreprises publiques,

4/- Expriment leur mécontentement face au blocus des locaux des unions régionales et locales de l'UGTT et face aux affrontements violents dont les syndicalistes locaux et régionaux ont été la cible suite à leur mouvement pacifique de soutien,

5/- Appellent à la libération des personnes arrêtées, à l'annulation des poursuites à leur encontre ainsi qu'à la levée du blocus sécuritaire à Sidi Bouzid et dans les autres régions et au

recours au dialogue en tant que mécanisme approprié dans le traitement de toutes formes de mouvements,

6/- Expriment leur solidarité avec les familles des victimes et demandent d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne dont la culpabilité aura été établie dans la mort des victimes innocentes,

7/- Soutiennent les avocats et l'ensemble des composantes de la société civile qui ont été solidaires avec les habitants de Sidi Bouzid dans leur mouvement spontané revendiquant l'amélioration de leur niveau de vie et la création de projets sociaux dans la région de manière à leur garantir une vie décente,

8/- Expriment leur mécontentement face à l'absence d'informations nationales et de couverture médiatique des événements, ce qui a conduit à un déficit informationnel, appellent à une refonte du paysage médiatique national de manière à donner une information pertinente et objective dans le traitement des questions politiques, économiques et sociales,

Dans ce cadre, les membres de la commission administrative nationale appellent également à identifier, par le biais d'une information crédible et transparente, les aspects de mauvaise gestion et de mettre à nu et les pratiques qui sont en contradiction flagrante avec les valeurs de justice, de liberté et d'égalité et qui violent les droits civils, les droits de l'homme et affectent les institutions de la société civile.

9/- Appellent à des réformes politiques fondées sur la promotion de la démocratie et la consolidation des libertés ainsi que la dynamisation du rôle de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme en tant qu'acquis national important eu égard à sa mission de consacrer l'Etat de droit et des institutions et soulignent la nécessité de permettre à la Ligue de tenir son Congrès dans le cadre du respect de son autonomie de décision,

10/- Considèrent que la négociation constitue un droit légitime à l'échelle tant internationale que nationale et que le droit de grève est au centre des droits et libertés syndicaux. Ils appellent aussi l'autorité de tutelle d'engager un dialogue sérieux et constructif avec les syndicats de l'enseignement et de l'éducation et des autres secteurs s'y rattachant, de donner des réponses favorables à leurs revendications décidées par leurs commissions administratives respectives de manière à instaurer un climat social stable tout en réaffirmant l'importance du dialogue social pour circonscrire les problèmes.

Ils demandent, enfin, de rétablir les travailleurs licenciés du bassin minier dans leur droit en les réinsérant dans leurs postes de travail et ce pour éradiquer tout facteur nuisible à la paix sociale.

Vive l'Union Générale Tunisienne du Travail
Libre, démocratique et militante

Abdessalem JRAD
Secrétaire Général

